

CHARTRE GRAPHIQUE



Charte graphique

L'utilisation du logotype du Département est strictement réglementée et subordonnée à un partenariat avec la collectivité.

Il ne peut en aucun cas être utilisé à des fins commerciales ou de publicité.

Toute exploitation requiert l'autorisation préalable de la Direction de la Communication et l'application des règles de reproduction suivantes.

/Présentation

Par souci de lisibilité, le Département impose l'utilisation de son logo :

- en défonce blanche sur aplat bleu pour les documents couleur



- en défonce blanche sur aplat noir pour les documents noir et blanc



/La taille

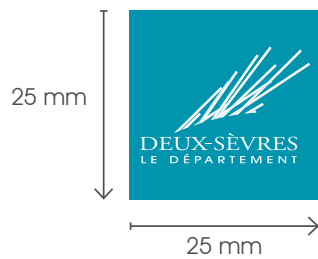
Pour permettre la lecture des textes, la taille minimale d'utilisation en édition doit être d'au moins 20 mm.



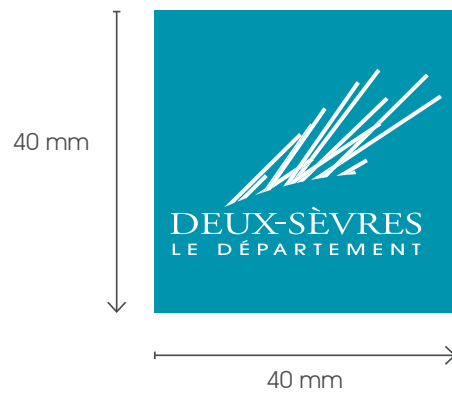
Charte graphique

Tailles usuelles :

Sur un format A4



Sur un format A3



/Les références chromatiques

Pour vos documents couleur, les références couleur sont les suivantes :

- C100 M19 J30 N0
- R0 V148 B173
- Pantone 7710C

Pour toute question, contactez le

SERVICE COMMUNICATION EXTERNE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Tél : 05 49 06 79 35

communication@deux-sevres.fr